



Fonction publique: faute professionnelle

Par **jack74**, le **21/02/2013** à **11:51**

Vendredi 8 Février:

Les forces de l'ordre viennent me chercher sur mon lieu de travail (à la demande de mon employeur, qui auparavant avait contacté mon épouse et les pompiers).

J'étais en ivresse publique et manifeste sur mon lieu de travail (procès-verbal signé après dégrisement).

Le lundi suivant, je suis contacté par deux fois par mon employeur pour avoir des aveux circonstanciés de la journée de vendredi. Je leur fais un premier récit puis le lendemain, nouvelle audition où l'on me demande de reprendre le cours des événements en vue d'une sentence plus clémente si proportionnalité de vérité suffisante. Dans cette histoire, deux autres personnes sont entendues pour donner leurs versions des faits (mon bînome du jour et mon chef d'équipe, aussi présent ce jour-là dans le véhicule...). À noter que mon chef qui est aussi un ami dans le privé est à ce jour suspendu de ses fonctions (document acté) et moi suis en arrêt maladie. Nous attendons le passage en conseil de discipline qui doit nous parvenir par courrier postal. Le moral n'est pas bon, les sentiments sont divers (culpabilité, honte, impatience, et grosse fatigue mentale = dépression). Je me sens redevable à l'égard de mon ami-chef qui risque autant que moi vu son statut de chef d'équipe si ce n'est plus.. Nous travaillons respectivement depuis 13 et 25 ans dans le service public, sommes mariés et avons des enfants: 2+3 chacun. Ayant pris conscience des faits qui nous sont reprochés, nous attendons le verdict du conseil de discipline avec crainte. Nous avons sollicité le soutien d'un juriste syndical de l'UNSA pour vérifier les procédures et nous informer sur le déroulement des débats. Nous souhaitons vraiment ne pas perdre notre statut et être réhabilités dans les meilleures dispositions. Si vous aviez un témoignage à m'apporter concernant une situation identique ou des avis rendus de conseil de discipline, cela m'aiderait dans ce que je considère comme une reconstruction personnelle, à 38 ans. Nous n'avons pas nié les faits et essayons de rester dignes et faire profil bas. J'espère que nous ne serons pas sacrifiés à titre d'exemple. Merci d'avance de vos réponses.